



Aide financière liée à la sécheresse 2018 - habitat

Demande de subvention

Décret no 2020-1423 du 19 novembre 2020 relatif au dispositif exceptionnel de soutien aux

victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

Demande tenant compte des modifications apportées par le décret modificatif n°2021-640 du 21 mai 2021

version 20210603

Je soussigné(e) : NOM..... Prénoms.....

NOM d'usage :

Adresse postale :

.....

Date de naissance :

Lieu de naissance (commune, département, pays) :

Tel :..... Tel secondaire :

Adresse électronique :

Adresse du logement concerné par le dispositif (si différente de l'adresse postale) :.....

.....

Déclare vouloir bénéficier des aides prévues au décret n°2021-640 du 21 mai 2021 modifiant le décret n°2020-1423 du 19 novembre 2020

Je certifie satisfaire aux conditions suivantes (cocher les cases) :

Le bâtiment concerné est achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017

ET

Les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour

ET

J'occupe ce logement à titre de résidence principale au moins six mois par an sauf obligation professionnelle, maladie m'affectant ou cas de force majeure. En cas de dérogation décrire :

ET

Le bâtiment a subi des dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sous-sol ou sol avoisinant le bâtiment en raison du phénomène de retrait gonflement des argiles.

Pièces à joindre obligatoirement :

– une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages ;

– une copie du dernier avis d'imposition ;

– une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;

- une copie de l’avis de taxe d’habitation ou tout autre justificatif de domicile justifiant de l’occupation du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- une déclaration sur l’honneur de l’occupant certifiant que le bâtiment constitue sa résidence principale à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- le numéro de permis de construire, attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d’urbanisme et achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 ou tout autre élément probant attestant de ce que le bâtiment concerné a été achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017;
- une attestation d’assurance habitation au titre de l’année 2018 ;
- le cas échéant, une attestation d’hébergement d’un proche ou facture liée au relogement.

Une fois l’elligibilité vérifiée, vous devrez fournir :

- deux devis d’évaluation des prestations et travaux nécessaires de reprise du sous-œuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;
- un diagnostic qui confirme le lien entre l’épisode de sécheresse-réhydratation de 2018 et la nature des désordres, et qui évalue les dommages structurels subis par le bâtiment et établit la liste des travaux de réparation nécessaires.
- un relevé d’identité bancaire ;
- une copie de votre carte vitale

Je certifie exactes et sincères toutes les informations déclarées ci-dessus.

(en cas d’informations erronées, tout avis sur la conformité de cette déclaration serait déclaré invalide)

Fait à, le.....

Signature